

L'ARIFTS : UN PROJET D'ASSOCIES CITOYENS

Comment nous, Arifts illustre-t-on ou non ce que Anne Postic vient de nous dire ?

Comme il est rappelé dans le numéro d'Informations Sociales de Novembre/Décembre 2010, les associations ont été présentes dans le champ de l'action sociale avant même que l'Etat ne s'y engage, elles sont toujours majoritaires en tant que gestionnaires. Elles y ont joué un rôle historique de médiateur, place qui tend inexorablement à être supplantée par la fonction d'opérateur, en raison d'un management de plus en plus gestionnaire et centré sur les activités. Recentrage sans doute opéré pour des raisons de coût, mais pas uniquement. A notre sens, l'acteur majeur a souvent tendance à vouloir organiser le jeu selon son scénario. Tensions qui, d'autre part, pour Didier Tronche¹, peuvent exister entre des « *légitimités différentes, la légitimité de l'élu, issue du suffrage universel, et celle du dirigeant associatif issue de la capacité d'une association à s'auto organiser- et qui sont bien évidemment exacerbées* » actuellement, « *par la question économique* ».

Il existe des tensions entre la fonction d'opérateur et celle de médiation, mais ceci est à dire calmement, sans autre enjeu que de vouloir conjuguer l'ensemble des données pour occuper notre place, toute notre place, juste notre place !

C'est clairement un positionnement dialectique. Nous y reviendrons.

Et pour nous, être « associés-citoyens », cela signifie quoi ?

Faisons d'abord un petit détour pour mettre en lumière notre actualité. Revenons à l'histoire, pour esquisser un devenir possible, à partir d'une courbe de développement.

La gestion de la mise en œuvre d'un projet unique, la fusion, est née de la volonté convergente, à un moment donné (en janvier 2008) de la collectivité CRI et des présidents des trois associations (Iframes, CFEJE, Enso) ayant pour partie cheminé depuis 1999 avec deux autres associations, au sein de l'Arrifts.

Fusion pour créer un outil fort de formation sur les Pays de Loire, pour ne plus être concurrents mais complémentaires dans la mise en œuvre des formations en travail social, une réelle transversalité, avec des valeurs que nous nous sommes communément données.

Pour esquisser ce temps après deux ans de fonctionnement commun, nous pourrions dire que nous avons l'armature d'une association issue de trois associations, travaillées par 5 établissements de formation, et bien plus par des cultures professionnelles différentes, et que cette association est en même temps, association d'action sociale, association gestionnaire et association employeur ! Elle est à certains moments partenaire de la collectivité régionale, (Schéma régional, élaboration du Ponants, CRD, ..) et prestataire de cette même collectivité.

Ces caractéristiques nous animent, nous portent, elles peuvent se heurter, et nous chahutent parfois.

¹ Didier Tronche, in : « *Qui gouverne le social ?* », Ouvrage collectif, 2008, Ed. Dalloz, p 77

Mais, qu'est ce qui est produit par le fait associatif ? En ce moment de l'histoire de l'Arifts, il est bien tôt pour le cerner, mais nous avons à travailler cette question dans une démarche bien complexe d'évaluation, entre autres. Rappelons l'énoncé de ces valeurs :

- Des valeurs affirmées : action pour une société garante d'un pluralisme fondé sur le respect des personnes, de leurs diversités culturelles, leurs croyances et leurs engagements.
- La reconnaissance des personnes comme acteurs et citoyens autant dans leurs libertés individuelles que dans leur dimension collective, dans un souci permanent de solidarité et de lutte contre les exclusions.
- La recherche des conditions d'une action et d'une évaluation partagée avec les différents acteurs œuvrant dans le champ éducatif et social et inscrivant leur action dans les mêmes perspectives.
- La construction d'une offre de formation concertée en cohérence avec les besoins des secteurs professionnels et adaptée aux évolutions économiques et sociales.

Ces quatre points vastes et engagés dans le champ social sont l'armature de notre projet associatif,

Et nous, administrateurs, associés de ce projet, que faisons- nous de particulier ?

Nous partageons un intérêt qui dépasse nos choix et propres préoccupations individuelles, et qui nous occupe, nous préoccupe.

D'une part, l'association est gestionnaire, elle reçoit au titre de la formation des professions sociales qu'elle met en œuvre + de 50 % de son budget par la collectivité Régionale. En qualité d'opérateur elle est soumise à une série de règles émanant de la collectivité régionale, et, essentiellement en ce qui concerne les formations, à la réglementation produite par l'Etat. Or, dans le même temps, c'est une association, donc elle est « *censée diriger (ses) structures en se fondant sur ses orientations propres, qui font d'elle un canal de représentation de la communauté politique dans sa diversité.* »² dit Robert Lafore, juriste.

Mais cette association loi 1901 n'a-telle pas également des caractéristiques d'une entreprise, largement subventionnée et réglementée, avec un budget annuel de 11 millions d'€ et 147 salariés ? Une entreprise ou une très petite administration. Pour Jean Afchain, ce n'est pas le modèle de l'entreprise qui « *pré forme* » les associations du champ social, c'est le modèle administratif »³.

Ce serait un risque pour l'Arifts de ne devenir qu'une association gestionnaire, un « sous service public », et en même temps nous avons l'obligation de la bonne gestion, du respect des réglementations, de la formation de futurs travailleurs sociaux répondant à l'évolution des besoins sociaux de notre société, et de les bien former jusqu'au diplôme d'Etat et même « tout au long de la vie ». Tenir l'ensemble des données, y donner sens est un beau défi, car ce n'est qu'en tenant le tout qu'on peut donner sens à chaque partie, et ce, au nom des valeurs écrites ensemble.

² *Décentralisation dans le champ social, où en est-on ?* Informations sociales n° 162, 2010, p 69

³ Jean Afchain, in : « *les associations d'action sociale* », 1997, Ed Dunod, p 32

Il y a aujourd'hui un véritable enjeu et une grande complexité dans la position à établir. Nous sommes en devenir, et savons que l'ambition affichée de nos valeurs est un but, dont nous nous approchons, plus en route vers, qu'arrivés ! Aussi, dans ce sens, le conseil exécutif de l'Arifts (bureau), effectuée depuis peu un « arrêt sur image », que nous travaillons démocratiquement depuis quelques semaines, sans éloigner les questions, en écoutant tous les points de vue des administrateurs pour élaborer un fonctionnement garant de la vie de notre association et responsable devant les salariés et les collectivités locales.

Presque deux ans après la fusion, à l'épreuve de la réalité du fonctionnement, nos instances et leurs fonctions dédiées dans la théorie de la création sont-elles les bonnes et permettent-elles de développer notre projet. Pour ne pas être sous tutelle permanente, « *les associations doivent revisiter leurs fondements et réinterroger le sens de leur mission* »⁴. A la fois gestion et association d'action sociale, dans le champ de la formation. Car notre engagement est bien celui là : croire que le centre de l'action sociale c'est la personne, son autonomie, son épanouissement, et que la formation des travailleurs sociaux en constitue une pièce initiale et essentielle.

Mais, comment les équipes s'emparent-elles des valeurs associatives ? N'y a-t-il pas risque de coexistence de valeurs des établissements et de l'association ? Dans la reconnaissance réciproque et la mise en œuvre, il y a un enjeu majeur pour l'Arifts. Dans le partage du sens avec tous ceux qui animent l'association et participent à son action aussi. Nous avons dit plus haut que nous étions parfois prestataire, parfois partenaire. En fait, nous nous définissons davantage aujourd'hui en tant qu'acteur collectif de la société civile, qui participe au service public de la formation.

Il nous revient, en tant qu'association, de rester dans une dialectique de construction par un dialogue éclairé par la connaissance des places et des responsabilités de chacune des parties : les collectivités locales, développant leurs axes politiques, permettant le fonctionnement concret des instituts de formation, et ces derniers qui développent sur le terrain leurs compétences. Si on ne nomme pas, si on n'éclaire pas par les valeurs certaines zones, on peut risquer l'affrontement direct ou l'obéissance passive. La richesse du système associatif réside alors à la fois dans cette fonction de médiateur, de gestionnaire, et de collectif de citoyens ayant un objectif commun : celui, en ce qui nous concerne, de la qualité de la formation de futurs acteurs sociaux de demain..

Françoise LE GOFF et Gérard LEFEBVRE

Administrateurs ARIFTS

24 février 2011

⁴ Didier Tronche, in : « *Qui gouverne le social ?* », Ouvrage collectif, 2008, Ed. Dalloz, p 77